

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance 28 novembre 2024

Nombre de conseillers en exercice :	14	Le vingt-huit novembre deux mille vingt-quatre, le Conseil Municipal de la commune d'Ordizan dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Roland DETHOU, Maire en exercice.
Nombre de conseillers présents :	11	
Qui ont pris part à la délibération :	12	
Pour : 12 Contre : 0 Abs : 0		
Date de la convocation :	22/11/2024	
Date d'affichage :	22/11/2024	

**Présents :** Mathilde DAUBE, Thierry DESTARAC, Roland DETHOU, Nathalie DETHOU-BARBOSA, Florent DUTREY, Gilles GAUBERT, Didier RAFFENAUD, Gérald RAGELLE, Sophie RODRIGUES, Myriam TARISSAN, Eric TILHAC

**Absents excusés et représentés :** Davide DE SOUSA MONTEIRO, Anne-Laure GAROSTE Marie-Pierre DUBARRY représentée par Myriam TARISSAN

**Secrétaire de séance :** Myriam TARISSAN

N° de la délibération	Objet de la délibération
DE 2024 28	MODIFICATION DU TABLEAU THEORIQUE DES EFFECTIFS

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-1 et suivants ;

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L.311-1 et suivants ;

**Considérant** qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services ;

Nous nous proposons de redéfinir les emplois permanents et non permanent de la collectivité ;

Afin de répondre aux besoins, il convient de créer le poste suivant :

- un poste permanent d'**agent polyvalent pour l'école**, à temps complet, ouvert aux cadres d'emploi des adjoints techniques territoriaux (catégorie C).

L'ancien poste sur lequel était affecté l'agent parti en retraite fera l'objet d'une suppression lors d'un prochain Conseil Municipal, après consultation du Comité Social Territorial.

**DELIBERATION** - Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de prendre en compte la modification apportées ci-dessus dans le tableau des effectifs ci-joint.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Copie certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,  
Roland DETHOU



# TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS – COMMUNE D'ORDIZAN

## EMPLOIS PERMANENTS

Service	Libellé emploi	Grade minimum	Grade maximum	Nombre de postes	Postes Pourvus	Postes Vacants	Durée de temps de travail	Date de la délibération de création
Scolaire	ATSEM	Adjoint technique	Adjoint technique	1	1	0	35h	
	Agent d'entretien	Adjoint technique	Adjoint technique	1	0	1	31h	
	Agent polyvalent à l'école	Adjoint technique	Adjoint technique	1	0	1	35h	28/11/2024
Services techniques	Agent polyvalent des services techniques	Adjoint technique	Adjoint technique	1	1	0	20h/35	30/09/2020

## EMPLOIS NON PERMANENTS

Service	Libellé emploi	Motif du contrat	Rémunération	Catégorie	Nombre d'emplois	Postes Pourvus	Postes Vacants	Durée de temps de travail	Date de la délibération de création de l'emploi
Scolaire	Adjoint technique	Accroissement temporaire d'activité	Indice brut	C	1	1	0	22h/35	29/08/2024

Date de transmission de l'acte: 02/12/2024  
 Date de réception de l'AR: 02/12/2024  
 065-216503359-DE\_2024\_28-DE

A G E D I

Mise à jour du 02/12/2024